

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'INDRE-ET-LOIRE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Indre-et-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2019, le nombre de dossiers de surendettement déposés auprès de la commission de surendettement (1408) s'est inscrit en baisse pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. Ce repli significatif (-9.9%) supérieur à celui de 2018 (-8.3%) reste élevé mais reste inférieur aux références régionale (-14.2%) et nationale (-11.9%) également en baisse par rapport à l'année 2018.

La part des redépôts a baissé (47.4% en 2019 pour 51.6% en 2018) et démontre les efforts fournis pour limiter les mesures de report, moratoires essentiellement.

Cette proportion reste toutefois supérieure à celle constatée dans la région Centre Val de Loire (46.9%) bien que l'écart se réduise et sur le plan national (44%).

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers soumis pour examen à la recevabilité a accompagné la baisse des dépôts. Le recul de 9.9% (1367 dossiers en 2019 pour 1518 en 2018) est conforme à celui des dépôts. La commission a déclaré 1278 dossiers recevables et 89 dossiers irrecevables. La proportion de dossiers déposés comportant un bien immobilier, la résidence principale en l'occurrence, s'établit à 10.7% et bien qu'en très légère hausse par rapport à 2018, demeure inférieure au taux de la région Centre Val de Loire (16.4%) et au taux national (11.6%).

La proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier est plus élevée en Indre-et-Loire (48.5%) qu'en région Centre Val de Loire (46.3%) et comparable au territoire national (48.3%).

La part de dossiers déclarés irrecevables (5.7%) est plus élevée qu'en 2018 (5.4%) et reste supérieure à la région (4,5%) et à la France (4.8%).

En ajoutant les dossiers clôturés avant recevabilité (2.4%), la part de dossiers non orientés vers des mesures effectives s'élève à 8.1%, niveau légèrement supérieur à la région (8%) et à la référence nationale (7.8%).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

En 2019, 1566 dossiers ont été définitivement traités en Indre-et-Loire, représentant une baisse de 14.2% par rapport à 2018. Cette évolution, plus conséquente que la baisse des dépôts, résulte en grande partie du nombre important de dossiers stockés en fin d'année 2017 en prévision de la loi de modernisation de la justice XXI<sup>ème</sup> siècle mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui avait gonflé les chiffres de 2018.

S'agissant des dossiers traités pour la commission d'Indre-et-Loire, la part des plans conventionnels (correspondant à la phase amiable de la procédure se traduisant par un accord entre le débiteur et ses créanciers) a augmenté (8.5% en 2019 pour 7% en 2018). Cette hausse s'explique par l'effort fait par la commission pour maintenir les usagers dans leur résidence principale. Cette évolution est similaire en Centre Val de Loire (11.4% en 2019 pour 9% en 2018) et un peu moins marquée sur le territoire national (7.8% en 2019 pour 7.7% en 2018).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La part des mesures imposées, avec effacement partiel ou sans effacement, s'établit dans le département à 41.3% en hausse par rapport à 2018 (36.9%). Elle est comparable avec celle constatée dans la région (40.9%) et supérieure au chiffre national (40.4%).

La proportion de mesures imposées, suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, a fortement chuté (42.8% en 2018 pour 37% en 2019), demeure supérieure au niveau régional (35%) et se rapproche du chiffre national (39.9%).

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes représentent l'ensemble des plans définitifs et des mesures imposées avec effacement total ou partiel ou sans effacement. Sont donc exclues les solutions d'attente incluant les moratoires, les plans d'attente et les suspensions d'exigibilité des créances.

Le recours aux mesures provisoires reste limité aux plans pour vente du bien immobilier, aux mesures d'attente ou aux suspensions d'exigibilité des créances établies dans l'attente d'un évènement de nature à améliorer significativement et à court terme la situation financière des débiteurs.

La commission d'Indre-et-Loire s'attache à limiter ces solutions provisoires et demeure attachée à proposer des solutions pérennes. Avec 74.1% des dossiers traités, la commission d'Indre-et-Loire s'inscrit plus de 2 points au-dessus de la région (71.9%) mais environ 2 points au-dessous de la référence nationale (76.2%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	0	La réunion qui n'a pas pu se tenir en fin d'année aura lieu en janvier 2020.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Participation à une réunion de travail « prévention des expulsions » à la préfecture dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 12 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 133</i>	Formation assurée sur la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers à différents organismes
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 9</i>	Présentation de la procédure de surendettement dans le cadre d'une réunion sur l'Inclusion Bancaire RDV CITOYEN CTRC / ADEIC 37/ RESTOS DU COEUR
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		2 sessions auprès de TOURAINE HABITAT (bailleur)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3 collégiens 86 élèves 1 contrat en apprentissage	1 semaine d'accueil collégiens de 3 <sup>ème</sup> issus de REP+ (collège Jacques DECOUR à Saint Pierre des Corps) École Objectif 100% à Saint Pierre des Corps) IFRSS Travail collaboratif avec la MFR de Tours Val de Loire

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions coopèrent pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Difficultés pour les débiteurs à comprendre la procédure de surendettement, les obligations qui en découlent et les modalités de mise en place des plans ou mesures de remboursement.
- À cela s'ajoutent pour eux des difficultés à obtenir les coordonnées précises de leurs créanciers notamment quand ils ont confié les créances à des chargés de recouvrement. La multiplication des achats et des ventes de créances entre sociétés de recouvrement rend difficile l'identification du propriétaire de la dette.
- Difficultés pour les gestionnaires à déterminer la durée pendant laquelle le débiteur a respecté le règlement de ses mensualités, tout particulièrement aux créanciers non bancaires. La durée légale restante est alors difficile à établir.
- Nous sommes souvent interrogés par des notaires, peu familiers de la procédure de surendettement, qui nous demandent s'ils peuvent procéder à la vente du bien alors qu'un délai a été octroyé aux débiteurs dans ce but et que cela est stipulé dans les observations. Ils nous interrogent également sur la destination et la répartition du fruit de la vente.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

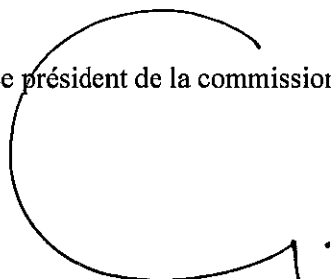
- Si l'accompagnement des surendettés, en amont, évolue positivement du fait des actions de formation dispensées aux travailleurs sociaux, de nombreux redépôts sont dus à une difficulté rencontrée dans la mise en place et le respect des plans de remboursement. L'accompagnement dans la mise en place du plan ou des mesures puis un suivi budgétaire, si nécessaire pourraient être une solution pour éviter une grande part de redépôts.
- Difficultés pour les débiteurs de recenser la totalité de leurs créances ce qui occasionne de fréquents ajouts de dettes en cours de procédure.
- Fréquemment, des entrepreneurs individuels ou auto-entrepreneurs n'ont plus d'activité professionnelle mais n'ont pas réalisé les formations de radiation.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

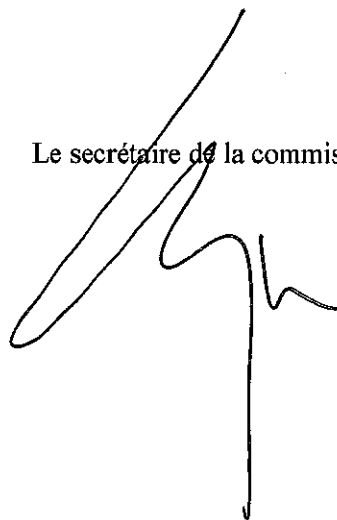
- Difficultés liés au changement de chargés de recouvrement qui retardent le délai de traitement des dossiers.
- Des cessions de rémunération sont parfois maintenues malgré la recevabilité.
- Difficultés à identifier et à notifier le créancier principal lorsque celui-ci n'est pas gestionnaire de la créance.

Date : 12/02/2020

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

**Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)**

**Données d'activité**

**Indre-et-Loire**

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1563</b>	<b>1408</b>	<b>-9,9%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	51,61%	47,44%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,16%	7,47%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>1420</b>	<b>1278</b>	<b>-10,0%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,63%	10,72%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>98</b>	<b>89</b>	<b>-9,2%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,47%	26,97%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1441</b>	<b>1291</b>	<b>-10,4%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,40%	48,49%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,00%	41,91%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,39%	1,39%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,61%	56,70%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1826</b>	<b>1566</b>	<b>-14,2%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,96%	6,39%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,37%	5,68%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,83%	36,97%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,93%	1,15%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,06%	8,49%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,22%	3,07%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,85%	5,43%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,86%	41,32%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	29,19%	32,95%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,40%	18,26%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	7,67%	8,37%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,16%	74,14%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

### Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Indre-et-Loire	CENTRE-VAL-DE-LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	37%	35%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8%	11%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41%	41%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74%	72%	76%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Rapport d'activité des commissions (Endettement) Indre-et-Loire

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	41 049	1 086	5 116	72,3%	84,1%	14 069	3,5
<i>dont dettes immobilières</i>	18 647	192	359	32,8%	14,9%	84 405	1,5
<i>dont dettes à la consommation</i>	21 403	962	3 929	37,7%	74,5%	12 028	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	1 000	642	828	1,8%	49,7%	795	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	8 010	1 050	4 402	14,1%	81,3%	3 500	3,0
<b>Autres dettes</b>	7 734	761	1 721	13,6%	58,9%	1 939	2,0
<b>Endettement global</b>	56 793	1 292	11 239	100,0%	100,0%	18 024	7,0

### Rapport d'activité des commissions (Endettement) Centre-Val-de-Loire

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	220 267	5 133	23 929	77,9%	83,7%	16 535	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	114 356	1 175	2 051	40,4%	19,1%	87 285	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	101 780	4 565	18 274	36,0%	74,4%	12 716	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	4 131	2 788	3 604	1,5%	45,4%	785	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	33 118	5 044	21 817	11,7%	82,2%	3 591	4,0
<b>Autres dettes</b>	29 358	3 448	7 531	10,4%	56,2%	1 672	2,0
<b>Endettement global</b>	282 743	6 136	53 277	100,0%	100,0%	19 749	8,0

### Rapport d'activité des commissions (Endettement) Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
<b>Autres dettes</b>	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
<b>Endettement global</b>	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0